

Sécurité sur le trail du Mont de Berru 2023

Mise à jour 7 Avril 2023

Voies empruntées :

circulation fermée, stationnement limité selon arrêté municipal n°2035-15 en date du 31 mars 2023.

Route stratégique

Rue du Roucisson

Rue de la gare

Rue des remparts sud

Stationnement

Champ situé entre lotissement des 4 noyers et coopérative.

Champ à l'ouest de D88 à l'entrée du village, au nord de la rue Marie Curie.

Stationnement sur les bas-côtés de la rue de Reims interdit par rubalise.

Priorité de passage sur course

Ne s'applique pas, pas de traversée de route

Barrières accès voie (voir plan)

G3 (rue de la gare): 5 barrières et voiture anti bélier

G5 (route stratégique): 3 barrières et voiture anti bélier

G7 (route derrière la coopérative les 4 noyers): 2 barrières et voiture anti bélier

G10 (rue des remparts sud) : 1 barrière et voiture anti bélier

Bénévoles sur parcours

Tous les signaleurs sont titulaires du permis de conduire **et porteront un gilet réfléchissant.**

C2 : 1 signaleur

R1 : 1 ravitailleur

S1 : 1 signaleur

C3 : 1 signaleur

R2 : 1 ravitailleur **avec panneau K10**

C5 : 1 signaleur **avec panneau K10**

J2 : 1 signaleur

R3 : 2 ravitailleurs

C8 : 1 signaleur

C9 : 1 signaleur

